

ZONAGE REGLEMENTAIRE

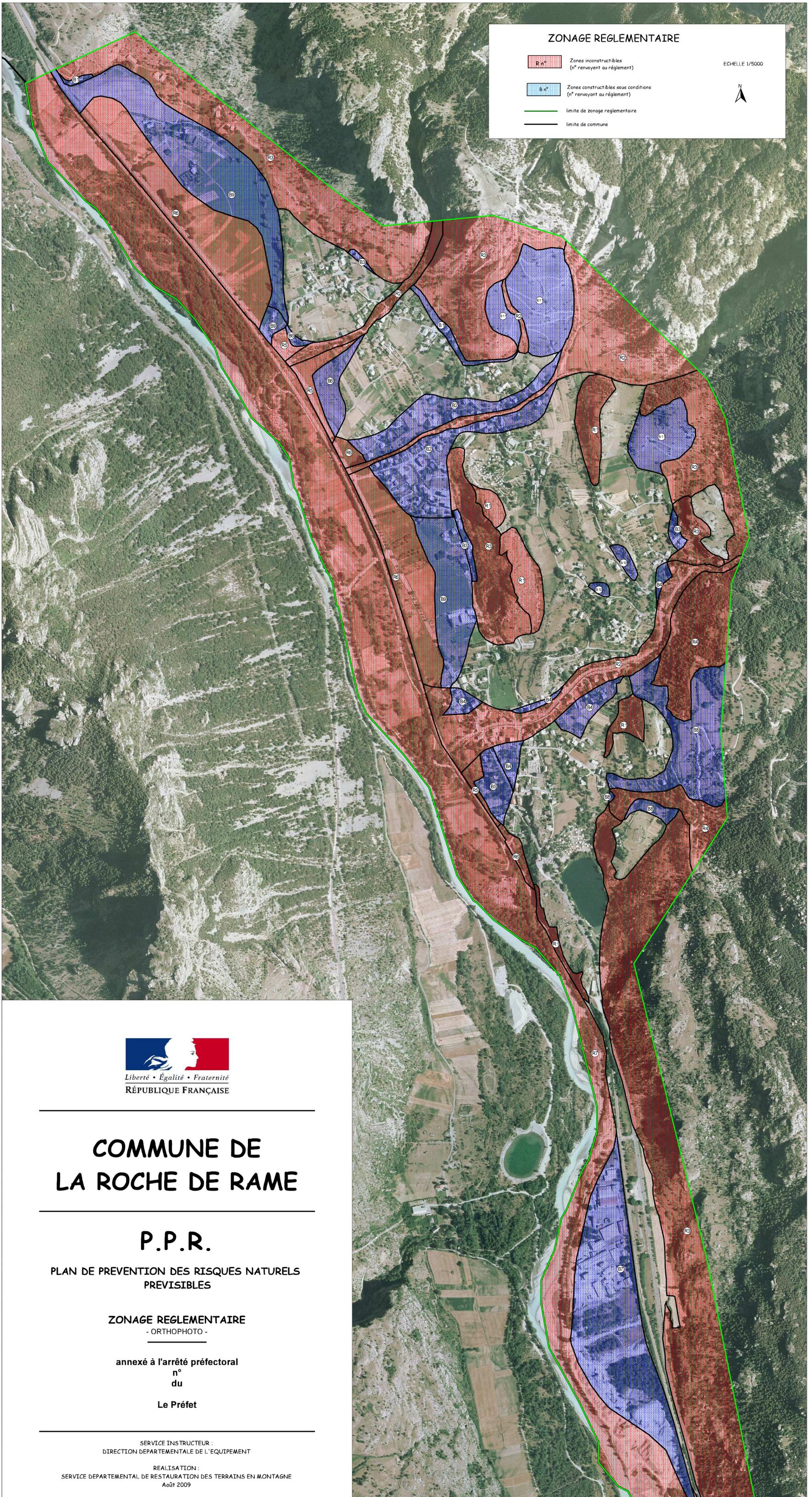
R n° ZONES INCONSTRUCTIBLES
(n° renvoyant au règlement)

B n° ZONES CONSTRUCTIBLES SOUS CONDITIONS
(n° renvoyant au règlement)

— limite de zonage réglementaire

— limite de commune

ECHELLE 1/5000



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME

P.P.R.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE
- ORTHOPHOTO -

annexé à l'arrêté préfectoral
n°
du

Le Préfet

SERVICE INSTRUCTEUR :
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

REALISATION :
SERVICE DEPARTEMENTAL DE RESTAURATION DES TERRAINS EN MONTAGNE
Août 2009